

## FORTE MOBILISATION DES JEUNES FEMMES LE 26 SEPTEMBRE

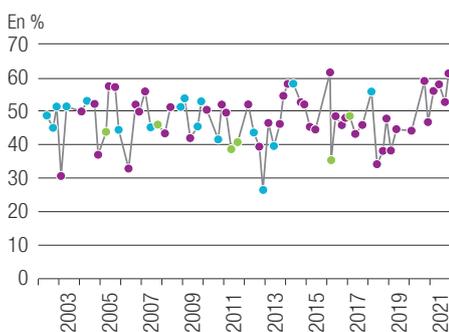
L'actualité politique vaudoise 2021 a notamment été caractérisée par quatre scrutins populaires à l'échelon fédéral ainsi que par les élections communales de mars. Le taux de participation a été élevé lors de ces quatre scrutins, avec un maximum de 61,1% en novembre, un taux qui n'avait plus été atteint depuis février 2016. Cependant, c'est le scrutin de septembre qui a surpris : en effet, la participation des jeunes femmes de moins de 35 ans y a été significativement supérieure à ce qui est constaté habituellement. Ce résultat est probablement à mettre au crédit de l'objet portant sur la modification du code civil visant à permettre le mariage pour tous.

En 2021, les Vaudois ont été appelés quatre fois aux urnes, à chaque fois pour des votations fédérales. Lors du scrutin de mars, les électeurs étaient également appelés à renouveler leurs autorités communales. En revanche, cela fait quatre ans qu'il n'y a plus eu de votation cantonale.

### 61% EN NOVEMBRE

Comme régulièrement constaté, certains objets ou certaines thématiques mobilisent plus les électeurs. Il en va ainsi des thèmes portant sur l'immigration ou l'adhésion à l'Europe. Tout récemment, d'autres thèmes ont dopé la participation des électeurs : le 28 novembre dernier, le peuple était en particulier appelé à se prononcer sur la modification de la loi Covid-19. Lors de ce scrutin, le taux de participation s'est monté à 61,1%. Depuis 2002 et l'entrée en vigueur du vote par correspondance généralisé dans le canton de Vaud, seul le scrutin de février 2016 a obtenu un taux de participation plus élevé [F1] : à cette date, le peuple était notamment appelé à se prononcer sur l'initiative populaire « pour le renvoi effectif des étrangers criminels » (taux de participation : 61,9%).

#### [F1] TAUX DE PARTICIPATION AUX VOTATIONS, VAUD

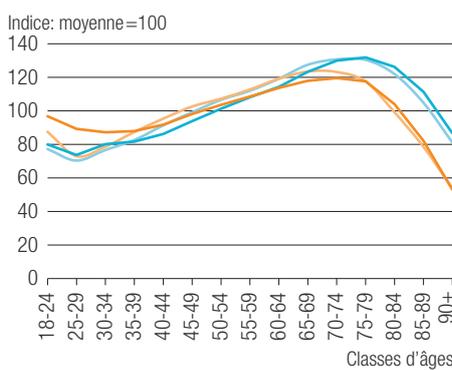


En violet : CH uniquement    En vert : VD uniquement  
En bleu : CH et VD

### ÉTRANGERS PEU MOBILISÉS

Le 7 mars 2021, les Vaudois étaient appelés à se prononcer sur trois objets fédéraux (initiative populaire « oui à l'interdiction de se dissimuler le visage », loi fédérale sur les services d'identification électronique et accord de partenariat économique avec l'Indonésie). Parallèlement, les Vaudois étaient appelés à renouveler entièrement leurs autorités communales (exécutif et législatif). Lors des élections communales, les résidents étrangers domiciliés depuis dix ans en Suisse, dont trois ans dans le canton de Vaud, et titulaires d'une autorisation de séjour B ou C, ont également le droit de vote. Alors que le taux de participation des Suisses a été de 56,5% (57,9% sans les Suisses de l'étranger), celui des étrangers n'a été que de 24,4%, soit un taux inférieur de plus de trente points de pourcentage. C'est même 1,2 point de moins que lors des précédentes élections communales de février 2016. En revanche, alors que la participation des Suisses a légèrement dépassé celle des Suissesses (57,3% contre 55,8%), la participation des étrangères a été supérieure à celle des étrangers (25,0% contre 23,9%).

#### [F2] TAUX DE PARTICIPATION DES SUISSES, VAUD, 2021



— Hommes - 7 mars    — Hommes - 26 septembre  
— Femmes - 7 mars    — Femmes - 26 septembre

### Remontée des votants

Afin d'analyser les taux de participation par âge, sexe et origine, il est nécessaire de procéder à une remontée des votants, consistant à numériser le code-barres figurant sur les cartes d'électeurs. Cela permet de mettre en relation le nombre de votants avec celui des électeurs pour chaque groupe d'analyse. En raison de la charge de travail induite, une telle remontée des votants n'a lieu qu'une à deux fois par année, ce qui explique pourquoi ces analyses ne peuvent être faites lors de chaque scrutin.

### MOBILISATION DES JEUNES FEMMES EN SEPTEMBRE...

Scrutin après scrutin (voir ci-dessus), on enregistre une participation plus faible parmi les électrices suisses que parmi les électeurs suisses du canton de Vaud. Le scrutin du 26 septembre dernier fait exception à cette « règle » : à cette occasion, la participation des femmes a été de 52,8% contre 52,0% pour les hommes. La participation des femmes a été supérieure à celle des hommes jusque vers 60 ans, âge à partir duquel la situation s'est inversée. Pour tenter d'expliquer cette « anomalie », nous comparons le taux de participation des Suisses lors du scrutin du 26 septembre avec celui du 7 mars (présentant un profil habituel). Afin d'éliminer les différences de taux de participation dues aux types d'objets soumis au scrutin, les taux par groupe d'âges ont été transformés en indices. On constate ainsi que, lors du scrutin du 26 septembre, la participation des femmes de moins de 35 ans a été significativement plus forte que lors du scrutin du 7 mars [F2].

### ...DOPÉE PAR LE MARIAGE POUR TOUS?

Nous pouvons faire l'hypothèse que les objets soumis au scrutin populaire du 26 septembre ont mobilisé plus fortement que d'habitude cette frange de la population. Quels étaient donc ces objets ? D'une part, l'initiative populaire des jeunes socialistes visant à « alléger les impôts sur les salaires et imposer équitablement le capital », d'autre part, la modification du code civil suisse afin de permettre le mariage pour tous. Gageons que c'est ce dernier objet qui a mobilisé les jeunes femmes et permis cette participation historiquement élevée des femmes. |AO

Source des données : Statistique Vaud. DGAIC.